

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES, Salle 277,

Le 6 mai 1942.

Le Comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande se réunit à dix heures du matin, sous la présidence de M. J. P. Howden.

Le PRÉSIDENT: La séance est ouverte, messieurs. Nous avons quorum et nous ne disposons que d'une heure. M. H. R. Moore, de l'Ouest, qui représente ici, ce matin, la Fraternité des chauffeurs de locomotives et la Fraternité des mécaniciens de locomotives, a télégraphié au Comité, il y a quelques jours, pour demander la permission de comparaître. Comme notre temps est compté, je demanderai sans plus tarder à M. Moore de nous présenter son plaidoyer.

M. H. R. MOORE: Monsieur le président, messieurs, nous nous débattons à l'heure actuelle dans une situation qui est probablement sans précédent, en ce sens qu'à l'époque où il devrait y avoir du travail pour tout le monde, étant donné les conditions actuelles, nous constatons une diminution des emplois en ce qui nous concerne. Cette situation remonte à un an environ. A l'époque, les membres de notre syndicat travaillaient sans interruption, mais l'activité ferroviaire ayant commencé à décliner au mois de septembre, il est arrivé qu'entre cette époque et le 20 décembre de l'année dernière nos membres ayant vingt ans de service n'ont pas eu de travail. Depuis, ils ont accompli la valeur de deux semaines de travail, je veux dire de travail régulier. Il a donc fallu que ces employés se déplacent d'un territoire à l'autre à certains moments de l'année pour se procurer du travail et gagner ainsi un certain salaire annuel. Mais, à l'heure actuelle, ils ne peuvent se fixer à un endroit du district d'ancienneté de l'Ouest. Antérieurement à la date que j'ai mentionnée, la même situation existait au Canadien-Pacifique.

M. MAYBANK: Excusez-moi, monsieur Moore. Voici une lettre que j'ai reçue et qu'on m'a prié de vous remettre. Elle contient des renseignements supplémentaires qui vous sont destinés.

M. MOORE: Comme je ne veux pas vous retarder, messieurs, je poursuis mon exposé. Nous voulons vous dévoiler les faits tels qu'ils sont afin de voir s'il est possible de remédier à la situation.

M. MAYBANK: Monsieur le président, je crois qu'il vaudrait mieux que le témoin se place à l'avant de la pièce. Il me semble aussi qu'aucun autre témoin n'a dû se tenir debout, à moins qu'il ne l'ait préféré.

Le PRÉSIDENT: Nous avons déjà discuté l'affaire et nous avons cru que l'arrangement présent était le meilleur.

M. MAYBANK: Je vous demande pardon. Je n'avais pas l'intention de revenir sur ce qui a déjà été décidé.

Le PRÉSIDENT: Je n'ai pas discuté la chose avec le témoin, mais les membres du Comité s'étant concertés, ils ont pensé que le témoin serait mieux compris de la place où il se tient maintenant.